



KPMG SA
1 rue de l'hôpital de siège
59300 Valenciennes

Synergie Association

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Synergie Association
15 place de la Gare - 59620 AULNOYE AYMERIES

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
1 rue de l'hôpital de siège
59300 Valenciennes

Synergie Association

15 place de la Gare - 59620 AULNOYE AYMERIES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'Association Synergie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Synergie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans la note "Changement de méthode comptable" de l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Valenciennes, le 23 juin 2026

KPMG SA

Alicia Ziolkowski

Associée

Synergie Association

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

BILAN

Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			31.12.2024
	Brut	Amort	Net	Total
FRAIS D'ETABLISSEMENT (1)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 974.00	6 974.00		
FRAIS DE DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	6 974.00	6 974.00		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	792 454.32	578 533.31	213 921.01	173 837.09
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS	2 051.00	1 119.98	931.02	1 108.57
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	790 403.32	577 413.33	212 989.99	172 728.52
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	20 000.00		20 000.00	20 000.00
PARTICIPATIONS	20 000.00		20 000.00	20 000.00
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (2)	819 428.32	585 507.31	233 921.01	193 837.09
STOCKS ET EN-COURS	8 701.67		8 701.67	11 111.20
CREANCES D'EXPLOITATION	879 796.88		879 796.88	923 709.70
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	113 430.83		113 430.83	128 503.50
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	763 660.13		763 660.13	792 583.05
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	2 705.92		2 705.92	2 623.15
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME ET JETONS DETENUS				
DISPONIBILITES	482 429.27		482 429.27	359 827.54
TOTAL ACTIF CIRCULANT (3)	1 370 927.82		1 370 927.82	1 294 648.44
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (4)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (5)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (6)				
TOTAL GENERAL	2 190 356.14	585 507.31	1 604 848.83	1 488 485.53

BILAN

Passif	31/12/2025 Montant	31.12.2024 Total
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	80 000.00	80 000.00
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
FONDS PROPRES STATUTAIRES		
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES		
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE	372 629.44	292 629.44
AUTRES RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	100 284.43	68 413.98
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	134 032.24	111 870.45
SITUATION NETTE (1)	686 946.11	552 913.87
AUTRES FONDS		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	128 971.96	127 940.52
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	128 971.96	127 940.52
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)	815 918.07	680 854.39
FONDS REPORTEES LIES AUX LEGS ET DONATIONS		
FONDS DEDIES		
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (3)		
PROVISIONS POUR RISQUES	2 764.55	15 722.72
PROVISIONS POUR CHARGES		
TOTAL PROVISIONS (4)	2 764.55	15 722.72
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	16 569.69	31 706.24
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS		
DETTES D'EXPLOITATION		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	56 155.23	32 255.23
DETTES DES LEGS OU DONATION		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	254 145.11	251 989.54
DETTES DIVERSES		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	23 368.69	21 309.81
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	435 927.49	454 647.60
TOTAL DETTES (5)	786 166.21	791 908.42
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	1 604 848.83	1 488 485.53

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Toutes les écritures

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	3 409.00		3 572.00
VENTES DE BIENS	77 241.23		65 413.71
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	743 119.45		658 797.69
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		820 360.68	724 211.40
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 179 705.02		2 183 974.62
VERSEMENT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES			
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		2 179 705.02	2 183 974.62
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV.	15 092.72		30 895.55
PRODUITS DES CESSIONS D'IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES			
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	8 064.23		5 352.83
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		3 026 631.65	2 948 006.40
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES	143 540.32		111 334.80
VARIATION DE STOCK	-4 592.14		-141.84
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	314 968.30		293 971.37
AIDES FINANCIERES	825.93		
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	89 196.72		65 470.00
SALAIRES	1 919 278.40		1 967 732.79
COTISATIONS SOCIALES	336 047.29		341 508.96
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	80 317.11		81 021.36
DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 764.55		15 722.72
VALEURS COMPTABLES DES IMMO. INCORP. ET CORPORELLES CEDEES			
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	13 357.97		1 913.31
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		2 895 704.45	2 878 533.47
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		130 927.20	69 472.93

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	500.00		550.00
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	2 852.85		3 218.18
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		3 352.85	3 768.18
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	247.81		811.36
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES CEDEES			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP ET D'INSTRUMENTS DE TRESO.			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)		247.81	811.36
RESULTAT FINANCIER (3-4)		3 105.04	2 956.82
RESULTAT COURANT avant impôts (1-2+3-4)		134 032.24	72 429.75
PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)			56 032.50
CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)			16 591.80
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)			39 440.70

COMPTE DE RESULTAT

	Du 01/01/2025 au 31/12/2025		31.12.2024
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALAIRES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		3 029 984.50	3 007 807.08
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		2 895 952.26	2 895 936.63
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		134 032.24	111 870.45
SOLDE DEBITEUR = PERTE			
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	32 334.00		36 479.04
BENEVOLAT	14 445.00		338.00
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		46 779.00	36 817.04
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE	14 445.00		338.00
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	32 334.00		36 479.04
PRESTATION EN NATURE			
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		46 779.00	36 817.04

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (875)	0.00	871 Prestations en nature	
860 Secours en nature		871000 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LOCAUX	32 334.00
860000 Emplois des contrib.volontaire	14 445.00	TOTAL (871)	32 334.00
TOTAL (860)	14 445.00	875 Bénévolat	
861 Mises à disposition gratuite de biens		875000 Dons en nature	14 445.00
861000 MISE A DISPOSITION GRATUITE DES LOCAU	32 334.00	TOTAL (861)	14 445.00
Total charges contributions volontaires	46 779.00	Total produits contributions volontaires	46 779.00

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

L'année 2025 a été marquée par l'application du nouveau règlement comptable et modernisation des états financiers qui impactent les comptes annuels à partir du 01/01/25.

L'association a subi une baisse du conventionnement des services de la DEETS et des ETP pour les chantiers d'insertion dans le Nord 55 ETP conventionnés contre 57 en 2024.

Augmentation du Smic au 1^{er} janvier 2025 (11.88 € brut/h soit +2 %)

Nous avons bénéficié d'une subvention du Comité Local de Solidarité de l'Aisne pour 25 200 € pour le garage solidaire de La Capelle ainsi que d'une subvention d'investissement de revitalisation NOV à hauteur de 37 347 € pour pouvoir investir dans une balayeuse de voirie pour l'ACI propreté urbaine et d'un véhicule électrique AMI pour le garage solidaire de Leval.

Nous avons 60.65 % de sorties positives dans le NORD, les objectifs fixés par la DEETS ont été atteints.

Mise en place du Dispositif d'Accompagnement Local (DLA) sur la mutualisation avec les associations Arc-en-ciel et Agie je juillet à décembre 2025 et d'un autre DLA pour l'accompagnement sur le changement de convention collective prévu au 01/01/2027. Nous passerions à la convention collective des ACI au lieu d'Elisfa.

Installation de la menuiserie au sein des locaux d'AGIIE en 2025.

Modification de la participation financière du Département de l'Aisne pour les ETP ARSA avec une part fixe 4 692 €/ETP ARSA et une part variable de 15% conditionnée à l'atteinte de 60 % de taux de sorties dynamiques du public ARSA.

Dans le cadre du renouvellement du marché SNCF, ce dernier est repassé à une facturation annuelle de 137 600 € contre 129 k€ en 2024.

Obtention en 2025 de nouveaux marchés pour l'ACI bâtiment avec la ville de Maubeuge, l'Association Trait d'union, le CCAS de Berlaimont, la ville de Taisnières-sur-Hon.

Développement de l'ACI maraichage par la fabrication de 18 bacs destinés à la culture d'aromates et plantes médicinales.

Remplacement de la conseillère en insertion professionnelle Claire KONIECNY en arrêt maladie par le CDD de LERQUET Audrey du 14/04/2025 au 06/01/2026.

Mise en place d'une formation de sensibilisation sur les risques psycho-sociaux par la Médecine du travail en mai 2025 pour l'ensemble des permanents et d'une formation Management de proximité et gestion de conflits pour les encadrants techniques de septembre à décembre 2025.

L'association a investi 121 227 € pour le renouvellement de matériel pour l'ACI bâtiment (3 727 € aspirateur et véhicule), les Espaces verts (44 416 € tondeuse autoportée, 5 débroussailleuses, 2 souffleurs, taille-haies, motopompe et camion), les garages solidaires (29 238 € Leval : servante, presse atelier, Vehicule AMI, La Capelle 8 véhicules, Jeumont 1 véhicule), la menuiserie (318 € une visseuse), E.I. (2 669 € taille-haies sur perche, tronçonneuse, tondeuse, souffleur), la propreté (39 639 € pour un désherbeur et une balayeuse de voirie), Administratif (1 220 € ordinateur portable référente RSA et un véhicule pour les permanents).

FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Notre menuiserie située dans les locaux de l'association Agie de Maubeuge a pris feu le 8 avril 2026, un dépôt de plainte a été déposé, l'assurance ne peut pas nous indemniser, les pertes s'élèvent à 40 k€.

Agie au vu de son redressement judiciaire s'est retiré du projet de mutualisation et un dossier de demande de financement FNADT a été déposé en avril 2026 relative à des investissements mutualisés avec l'association Arc-en-ciel. Montant de la subvention projetée à hauteur de 80% : 311 408 € dont 20% d'autofinancement 77 852 € dont 30 207 € pour SYNERGIE.

Le SMIC a augmenté au 01/01/2026 et est passé à 12.02 €/h soit +1.18 % par rapport à 2025.

Nous avons perdu notre procès face à l'ancien directeur Theophile Prévost à la cour d'appel de Douai le 20/02/2026 et nous avons dû verser à l'étude ACTAEA 54 160.68 € d'indemnités et frais de procédure.

Poursuite du DLA d'accompagnement pour le changement de convention collective.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2022-06 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Changement de méthode comptable :

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2025, l'association applique le règlement ANC n°2022-06, modifiant le Plan Comptable Général, lequel supprime l'utilisation des comptes de transferts de charges (791, 796, 797). Le règlement modifie également la définition et le périmètre du résultat exceptionnel.

La suppression des transferts de charges ainsi que la nouvelle définition du résultat exceptionnel constituent des changements de méthodes comptables résultant de l'application d'une nouvelle réglementation comptable.

ANNEXES

ASSOCIATION SYNERGIE
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Le tableau de reclassement des comptes ci-dessous :

Ancien compte	Nouveau compte
671 200 et 672 000	658 000
772 000 et 775 000 777 000	758 000 747 000
791 000	649 000

Les opérations anciennement comptabilisées en transferts de charges sont désormais enregistrées en produits d'exploitation (comptes 708, 758) ou en diminution des charges concernées, conformément à leur nature économique.

Conformément au règlement ANC 2022-06, le résultat exceptionnel est désormais limité aux seuls produits et charges présentant un caractère à la fois significatif et non lié à l'exploitation courante de l'entreprise

En conséquence, certaines opérations auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel sont désormais enregistrées en résultat d'exploitation ou en résultat financier.

Sont notamment concernées les opérations de cessions d'immobilisations, dont les produits et charges afférents sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation.

Cette évolution modifie la présentation du compte de résultat sans remettre en cause le résultat comptable.

Afin d'assurer une meilleure comparaison entre les exercices 2024 et 2025, nous vous proposons le tableau ci-après, qui présente les impacts du nouveau règlement comptable sur les comptes 2024 :

	déc-25	déc-24	variation	déc-24
		certifié		retraité
	rgt 2022-06	rgt 2014-03		rgt 2022-06
Transfert de charges	-	30 896	- 30 896	-
Produits de gestion courante	2 752	127	56 033	56 160
Salaires et traitements	336 047	341 509	30 896	372 405
Charges de gestion courante	2 408	1 163	16 592	17 755
Produits exceptionnels	-	56 033	- 56 033	-
Charges exceptionnelles	-	16 592	- 16 592	-

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	5 ans
- Matériel et outillages	3 à 5 ans
- Logiciels.	3 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les subventions sont enregistrées à la date de leur notification. Si une partie des dépenses n'a pas été consommée à la clôture de la période, les recettes non utilisées reportées sont comptabilisées en fonds dédiés. Si une subvention fait l'objet d'un contrôle de dépenses par une entité indépendante, le risque de non-réception est évalué par la Direction et fait l'objet d'une provision pour risque de reversement.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Nous avons bénéficié de 3 dons de véhicules : une Renault R21 immatricule HE-489-MY au bénéfice du garage solidaire de La Capelle pour une valeur estimée à 499 €, une Opel Movano immatriculée BC-590-WR pour l'ACI bâtiment pour une valeur estimée à 1 946 € et de 4 véhicules du Département du Nord pour le garage solidaire de Fourmies pour une valeur de 12 000 €. L'estimation de ces dons a été effectuée via le site « vendezvotrevoiture.fr ».

La mise à disposition des locaux situés 27 rue Bleue à Fourmies pour le garage solidaire est estimée à 18 174 € et celle pour les locaux du garage de solidaire situés 1A Rue des Andiers à La Capelle est estimée à 14 160 € soit 32 334 € au total.

Les informations ayant servies pour l'estimation de la valeur locative proviennent des sites internet « localcommercial.net » et « loyer-commerce.com ». Nous avons retenu la valeur la plus basse selon les communes concernées que nous avons multiplié par la surface occupée : 26€/m2/an pour Fourmies et 40€/m2/an pour La Capelle.

AUTRES INFORMATIONS

L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour le départ à la retraite.

Le montant des engagements s'élève à la clôture de l'exercice à 45 975 €.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

ANNEXES

ASSOCIATION SYNERGIE
Du 01/01/2025 au 31/12/2025

- Le salaire en fin de carrière
- Les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté
- La quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective
- Le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- L'âge de départ à la retraite : 64 ans
- Le taux de rotation du personnel ; selon tranche d'âges
- Le taux moyen d'augmentation des salaires
- Le taux d'actualisation retenu : 3.50 %
- Le taux moyen des charges sociales : 40%

ANNEXE

ASSOCIATION SYNERGIE
DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. BRUTE DES IMMOB. DEBUT D'EXERCICE	AUGMENTATIONS		
			suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	6 974		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	Constructions sur sol d'autrui	551			
	Constructions Inst. Générales, agents & aménagts construct.	1 500			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	232 554		52 550	
	Autres Immos corporelles :				
	Inst. Générales, agents & aménagts divers	95 081			
	Matériel de transport	326 608		68 357	
	Matériel de bureau & mobilier informatique	28 119		320	
	Emballages récupérables & divers				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL		684 412		121 227	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations	20 000			
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres Immobilisations financières				
TOTAL		20 000	-	-	
TOTAL GENERAL		711 386	-	121 227	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des	Réévaluation
		par virt poste	par cessions	Immob. Fin ex.	légale/Valeur d'origine
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement			-	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			6 974	
CORPORELLES	Terrains			-	
	Constructions sur sol propre			-	
	Constructions sur sol d'autrui			551	
	Constructions Inst. Générales, agents & aménagts construct.			1 500	
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	2 625		282 479	
	Autres Immos corporelles :			-	
	Inst. Générales, agents & aménagts divers			95 081	
	Matériel de transport	10 560		384 405	
	Matériel de bureau & mobilier informatique			28 438	
	Emballages récupérables & divers			-	
Immobilisations corporelles en cours			-		
Avances et acomptes			-		
TOTAL			13 185	792 454	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			-	
	Autres participations			20 000	
	Autres titres immobilisés			-	
	Prêts et autres immobilisations financières			-	
TOTAL				20 000	
TOTAL GENERAL				819 428	
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.					
Autres immobilisations corporelles					
Terrain					
TOTAL		6 974			6 974
Constructions sur sol propre					-
Constructions sur sol d'autrui		23	28		51
Constructions Inst. Générales agen. Aménag.		919	150		1 069
Inst. Techniques matériel et outill. aménag.					-
Inst. Techniques matériel et outill. Industriels		197 975	25 442	1 799	221 617
Autres immobilisations corporelles					-
Inst. Générales agencem. Amén.		58 646	9 508		68 154
Matériel de transport		226 561	44 517	10 560	260 519
Mat. Bureau et informatiq., mob.		26 451	672		27 123
Emballages récupérables divers					-
TOTAL		510 575	80 317	12 359	578 533
TOTAL GENERAL		517 549	80 317	12 359	585 507

ANNEXE

ASSOCIATION SYNERGIE
DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
TABLEAU DES PROVISIONS					
	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES	Prov. Pour reconstit. Gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges				
	Prov. Pour garanties données aux clients				
	Prov. Pour pertes sur amarchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour perte de change				
	Prov. Pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. Pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. Pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. Pour chges sociales, fiscales/congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	15 723	2 765	15 723	2 765	
TOTAL		15 723	2 765	15 723	2 765
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations :				
	incorporelles				
	corporelles				
	titre mis en équivalence				
	titres de participation				
	autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL					
TOTAL GENERAL		15 723	2 765	15 723	2 765
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	Dont dotations et reprises d'exploitation				
	Dont dotations et reprises financières				
	Dont dotations et reprises exceptionnelles				
Totre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

ANNEXE

ASSOCIATION SYNERGIE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

ETAT DES CREANCES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE				
ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	113 431	113 431	
	Créances rep. Titres prêtés : prov./dep. Antér.			
	Personnel et comptes rattachés		-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres collectivités publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers (dont créances rel.op. de pens. de titres)	706 488	706 488	
	Charges constatées d'avance	2 706	2 706	
TOTAL		822 625	822 625	-
REVENUS	Montant des créances représentatives de titres prêtés			
	Prêts accordés en cours de l'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts & avances consentis aux associés (pers. Physiques)			

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance sont composées principalement par les locations de matériel.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Montant
Exploitation	2 706
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	2 706

PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir concernent principalement :

- Subvention d'investissement de revitalisation NOV : 37 k€
- Solde des subventions FSE 2024 ACI et RSA : 101 k€
- Autres subventions : 118 k€
- Aides aux postes : 70 k€
- Autres produits : 1 k€
- Subvention sur exercices postérieurs : 434 k€

PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	761 274
TOTAL	761 274

ANNEXE
**ASSOCIATION SYNERGIE
DU 01/01/2025 AU 31/12/2025**

Libellé	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommation	A la clôture
Fonds associatifs sans droit de reprise	80 000				80 000
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Ecart de réévaluation					-
Réserves	292 629	80 000			372 629
Report à nouveau	68 414	31 870			100 284
Excédent ou déficit de l'exercice	111 870		134 032	111 870	134 032
Dotations consommables					
Subventions d'investissements	127 941		37 347	36 316	128 972
Provisions réglementées					
TOTAUX	680 854	111 870	171 379	148 186	815 917

ETAT DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	a plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts & dettes etbs de crédit				
à 1 an max. à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine	16 570	15 289	1 281	
Emprunts & dettes financières divers				
Fournisseurs & comptes rattachés	56 155	56 155		
Personnel & comptes rattachés	119 336	119 336		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux	131 532	131 532		
Etat & autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes & assimilés	3 277	3 277		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés				
Groupes & associés				
Autres dettes (dt det. Rel. Opér. De titr.)	23 369	23 369		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	435 927	435 927		
TOTAUX	786 166	784 885	1 281	

ANNEXE**ASSOCIATION SYNERGIE
DU 01/01/2025 AU 31/12/2025****PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Les produits constatés d'avance correspondent :

- aux locations de véhicules G2SA pour 167 €
- au rachat de copieurs par Partner Système pour 1 629 €
- à la subvention ARS 2026 à 2028 pour 50 379 €
- à la subvention mobilité Fourmies et CGET 2026 pour 57 172 €
- à la subvention de fonctionnement de la commune d'Aulnoye-aymeries 2026 à 2028 pour 326 580 €

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Montant
Exploitation	435 927
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	435 927

CHARGES A PAYER

Les charges à payer relatives aux postes de dettes sont les suivantes :

- Fournisseurs - Factures non parvenues 16 891 €
- Dettes fiscales et sociales : provision sur congés payés 115703 € et 15 444 € autres dettes sociales et fiscales
- Charges fiscales et sociales sur provision pour congés payés 39 170 €
- Remboursements sur subventions : 16 000 €
- Diverses charges à payer : 3 925 €

Les remboursements sur subventions correspondent notamment à l'aide de l'état pour la mise en place de la conserverie qui a été annulée

ANNEXE

**ASSOCIATION SYNERGIE
DU 01/01/2025 AU 31/12/2025**

REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les trois plus hauts cadres dirigeants au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 sont le Président, le Trésorier et le Directeur, La communication des rémunérations correspondantes reviendrait à donner une rémunération individuelle. De ce fait, cette information ne peut être communiquée.

LES EFFECTIFS

	31/12/2025	31/12/2024
Personnel salarié :	102,00	110,00
Ingénieurs et cadres	2,00	2,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	20,00	20,00
Ouvriers (CDI inclusion)	2,00	2,00
Ouvriers (CDDI)	78,00	86,00
Personnel mis à disposition :		
Ingénieurs et cadres		
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

ANNEXE**ASSOCIATION SYNERGIE
DU 01/01/2025 AU 31/12/2025**

VENTILATION DES RESSOURCES			
PRODUITS	Ressources France	Ressources Export	Total
RESSOURCES PROPRES	823 770		823 770
SUBVENTIONS, CONCOURS PUBLICS	2 179 705		2 179 705
AUTRES PRODUITS	8 064		8 064
Ressources	3 011 539		3 011 539